

# **Compte rendu du conseil municipal du 23 / 07 / 2010**

## **Présents :**

Cathy Arcangeli, François Arcangeli, Jean Astugue, Josette Cazes, Jean-Paul Estrade, Gérard Dall'Armi, Gérard Larrey, Béatrice Marcos, Monique Pinto, Francis Pradère, Gérard Pradère.

Cathy Arcangeli est désignée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 21 heures.

## **1 – Avancement des dossiers en cours**

- Véhicules épaves sur la voie publique : après décision du conseil municipal Monsieur le Maire appellera la gendarmerie pour un signalement.
- Terrain appartenant au CCAS, le conseil municipal est d'accord pour proposer 6000 euros à Century 21. Monsieur Gérard Pradère est chargé de contacter les vendeurs pour avoir un accord de principe et leur préciser que la décision sera prise par le CCAS.
- Terrain de Monsieur Heran : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est en attente d'une réponse de l'ATD.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enrochement du talus effondré sur le chemin de Berteille sera fait prochainement par le SIVOM.
- Madame Cathy Arcangeli informe le conseil municipal que la passerelle de l'église nécessitera prochainement des travaux importants. En attendant le conseil municipal décide de seulement sécuriser pour l'instant. La réfection de la passerelle sera inscrite dans un prochain budget.
- Monsieur Gérard Larrey informe le conseil municipal de l'avancement de la préparation de la soirée de « 31 notes d'été ». Nécessité de changer l'orientation de la scène. Nécessité de la présence d'un électricien qualifié ou du moins joignable à tout instant. Une personne ayant le SSIAP (service sécurité incendie et aide aux personnes) sera présente.
- Madame Monique Pinto fait part au conseil municipal que les négociations pour l'achat de la grange jouxtant la bibliothèque sont remises car les propriétaires viennent au mois d'août.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la rambarde du pont de Barat sera refaite cette année.
- Jeux pour les enfants : Monsieur Jean-Paul Estrade informe le conseil municipal que le jeu principal sera installé après la fête du village. Une couche de sable a été posée en attendant le revêtement définitif. Monsieur Gérard Dall'Armi se propose de comparer les prix du mètre carré de pelouse « en rouleau » et du gravier. Nécessité d'installer une barrière de protection derrière la balançoire : voir dans les catalogues pour des barrières en bois.
- Maison des jeunes : Cathy Arcangeli est chargée de l'appel d'offre.
- Tennis : Monsieur Jean-Paul Estrade informe le conseil municipal qu'il se renseigne auprès des Foyers Ruraux et de Groupama pour assurer l'activité tennis par le foyer rural. Le conseil municipal décide que la rénovation du tennis ne sera discutée qu'après convention avec le foyer rural.
- WC Publics : fonctionnent pour l'été.

- Madame Béatrice Marcos informe le conseil municipal que les rideaux pour la salle polyvalente ont été commandés.
- Les chicanes du Biasc doivent être remises en place par Francis Pradère et J-P Estrade.
- Adresse internet : Monsieur Gérard Larrey informe le conseil municipal du coût : 50 à 60 euros par an pour 200 adresses. Monsieur le Maire est chargé de faire un courrier pour informer les habitants.

## **2 – Pool routier 2011 – 2012**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Conseil Général concernant le montant décidé par la commune pour les opérations du Pool 2011 – 2012 (entretien des voiries).

Le conseil municipal décide une augmentation de 10 % par rapport au montant 2009.

## **3 – Effacement de réseaux – 2<sup>ème</sup> tranche & éclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune concernant l'effacement des réseaux de la Place du Biasc et de l'entrée du village, le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de dissimulation des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA éligible au FCTVA (récupérée par le SDEHG)	40 656 €
• Part gérée par le Syndicat	183 040 €
• <u>Estimation part restant à la charge de la commune</u>	<u>39 459 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>263 155 €</b>

Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 52 881 €. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDHG, rance télécom et la commune.

Cette opération est éligible à une aide du Département qui sera sollicitée, d'une part directement par le SDEHG pour la partie électricité et éclairage public, d'autre part directement par la commune pour la partie télécommunication.

Avant de proposer cette opération au prochain programme d'effacement de réseau, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur ces participations financières.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet et demande au Maire de prendre toute disposition afin que les travaux soient réalisés par le SDEHG sous un délai de trois ans à compter de l'inscription au programme du SDEHG
- S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 36 459 € pour la partie électricité et éclairage
- S'engage sur proposition de Monsieur le Maire, à couvrir cette contribution par voie d'emprunt et prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG
- Autorise le Maire à signer la convention avec le SDEHG et France Télécom pour l'opération de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 52 881 € pour la partie télécommunication.
- Sollicite l'aide du Département pour l'opération de télécommunication.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux d'éclairage public au chemin du Couartet par 7 candélabres photovoltaïques détaillés ci-dessous :

- Matériel Abel : candélabre solaire à led autonome, hauteur 4 mètres, luminaire en aluminium type « Eclisse » IP66 à technologie « led », mât tubulaire en acier galva, couleur RAL au choix, batterie intégrée dans le mât.

*Nota* : régulation de l'éclairage en fonction d'un détecteur de présence, réglé en usine à 25 % du flux sans détection et 100 % du flux dès détection pour une durée de 4 mn, détection de présence comprise entre 7 et 8 mètres.

*Nota* : couleur RAL au choix, voir les deux propositions jointes :

- Mars 2525 « brun »
- Gris 900 sablé

Le coût total de ce projet est estimé à 47 465 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 13 745 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 13 745 €.

#### **4 – Acquisition photocopieur pour la Maison des Associations**

Monsieur le Maire propose d'acquérir une imprimante multifonction pour la Maison des Associations.

Il présente les trois devis reçus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-de retenir la proposition de la société VELA pour un montant HT de 4 660,00 € ; TVA 913,36 € ; TTC : 5 573,36 €:

-d'acquérir ce matériel

-d'établir le plan de financement suivant

dépenses		5 573,36
immobilisation en cours	c/ 2183	5 573,36

recettes		4 660,00
subvention département	c/ 132 50%	2 330,00
besoin de financement		3 243,36

-de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général l'aide la plus élevée possible et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

## **5 – Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David Cheuzeville qui demande à Madame Monique Pinto, responsable des informations paraissant sur le site internet de la commune, pourquoi les dates de la fête locale n'y paraissent pas. Madame Pinto annonce l'avoir fait dans l'après-midi après avoir eu communication le jour même du programme par le comité des fêtes.

- Madame Josette Cazes évoque les difficultés rencontrées lors des Estivales du Pays de l'ours avec le lave-verre. Le conseil municipal décide de prendre contact avec le constructeur afin de régler le problème.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la liste envoyée par le Collège des 3 Vallées concernant les élèves ayant fait un voyage scolaire dans l'année. Pour l'année prochaine, il est envisagé d'aider directement les collégiens.

- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier du Syndicat mixte des eaux et de l'assainissement concernant les projets communaux.

Plusieurs dossiers doivent être rappelés au syndicat :

1<sup>ère</sup> tranche de l'assainissement : lancement de l'étude.

2<sup>ème</sup> tranche de l'assainissement : demande de subvention.

2<sup>ème</sup> tranche de l'eau : lancement de l'appel d'offre.

3<sup>ème</sup> tranche de l'eau : demande de subvention.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en concurrence de la propriété de Yolande Cavalié.

- Madame Béatrice Marcos demande au conseil municipal s'il est possible d'arranger le plafond du couloir de l'école avant la rentrée. D'autres travaux sont prévus dans la cour de l'école, notamment :

- Changer les lames de bois abîmées de la clôture. Monsieur le Maire contactera Monsieur Longi. Si ce n'est pas possible Jean-Paul Estrade contactera Monsieur Serres.
- Poser un grillage sur les 2 dernières travées côté foyer.
- La réfection du revêtement de la cour sera faite pendant l'été.
- Madame Béatrice Marcos se charge de contacter un artisan pour le plafond.

- Madame Béatrice Marcos demande au conseil municipal de tailler les arbres du pré-commun et du lotissement vers le mois de novembre. Francis Pradère s'en charge après l'été.

- Madame Josette Cazes fait part au conseil municipal du contrôle de l'assainissement fait au lotissement dernièrement.

- Madame Béatrice Marcos informe le conseil municipal qu'elle est dans l'impossibilité d'organiser l'apéritif pour le vernissage de l'exposition, Monsieur Gérard Larrey se propose pour la remplacer.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que n'ayant pas été informé de la visite de Monsieur Izard, il ne pourra être là le jeudi 5 août. Il s'excusera par courrier auprès de Monsieur le Président du Conseil Général. Monsieur Gérard Pradère se propose pour représenter la municipalité pour la visite du pont qui a été refait à 10 h 30 ainsi qu'au repas qui aura lieu à l'Auberge de Fougaron.

Le prochain conseil municipal est fixé au samedi 4 septembre 2010 à 21 h.

La séance est levée à 23 h 30.